

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 126 (1975)

Heft: 2

Artikel: Vers une stratégie verte

Autor: Miegroet, M. Van

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-765199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen

Journal forestier suisse

126. Jahrgang

Februar 1975

Nummer 2

Vers une stratégie verte

Par *M. Van Miegroet*

Oxf.: 911

(Centre de Recherches de sylviculture, d'aménagement et de politique forestière,
Université de l'Etat, Gand, Belgique)

L'emploi, la fonctionnalisation et le développement de l'espace vert, dans le sens le plus large, posent de graves problèmes dans les pays ou régions à haute densité de population. Tel est le cas de la Belgique, plus spécialement dans le nord de ce pays (le Pays flamand) où l'industrialisation rapide et l'évolution socio-économique actuelle engendrent un état de crise, dont les aspects les plus saillants sont la disparition accélérée de zones vertes (terres agricoles, forêts, réserves naturelles, parcs dans les agglomérations, plantations d'alignement), la dégradation rapide de l'environnement et les besoins sociaux croissants d'une population laborieuse.

Le monde scientifique flamand a procédé à une prise de conscience collective par l'organisation d'un premier congrès flamand sur le thème «Vers une stratégie verte» (Gand, 27-28 septembre 1974), qui avait comme buts essentiels l'élaboration d'une ligne de conduite globale en matière d'espaces verts, la mise au point d'une collaboration multidisciplinaire et la rédaction d'inventaires de l'état actuel, des besoins futurs et des dangers les plus directs.

On a voulu confier la présidence de ce congrès à un forestier, mettant ainsi en évidence l'estimation de la société flamande pour les efforts continuels des forestiers dans le domaine de la protection de la nature, de l'aménagement du territoire et de l'organisation de la récréation en plein air.

La stratégie

La stratégie est, dans le sens primaire de sa définition, l'art et la science de conduire la guerre. En élargissant la notion, on peut aussi la considérer comme l'art de rassembler les ressources nécessaires, les forces et les moyens, et de les mettre judicieusement en œuvre pour atteindre un but pacifique. Cet art appartient à un niveau d'autant plus élevé qu'il est mis au service d'un intérêt collectif plus vaste et pour une plus longue période.

Le point de départ de toute stratégie raisonnée est la définition sans équivoque des buts qu'elle considère pouvoir atteindre. Elle exige la description

de sa position de départ aussi bien que l'inventaire minutieux des moyens exigés et disponibles d'après leur genre, leur ampleur et leur qualité. Sa tâche est de définir où, quand et comment il faut employer ces moyens, les concentrer et les déplacer pour atteindre avec la plus grande précision un objectif optimal et durable.

Entre le plan stratégique et les moyens d'action existe un lien direct. Les moyens actuellement disponibles ne doivent pas nécessairement limiter le but qu'on se propose, mais il serait peu logique et en tout cas peu pragmatique de tendre à un résultat qui ne peut être réalisé parce que les ressources et les moyens font défaut ou ne seront probablement pas disponibles dans l'avenir. C'est pourquoi, lorsqu'on dresse un plan qui dépasse les possibilités actuelles de réalisation, il est indiqué de prévoir une période préparatoire qui doit servir à la mise au point de l'instrument de travail. Pendant cette période préparatoire, on procédera à des interventions tactiques qui empêcheront la position de départ de se détériorer et au contraire la feront évoluer le plus favorablement possible dans le sens du résultat final à obtenir.

La plus grande attention doit se porter ici aux modifications vraisemblables qui pourraient se produire durant les périodes de préparation et d'exécution dans chacun des domaines concernés. En effet, dans une société dynamique en voie d'expansion qui ne connaît pas de limites à l'emploi de moyens techniques, les changements s'accomplissent nombreux et rapides. De cet état de choses, il faut conclure que toute stratégie doit partir de la réalité d'aujourd'hui, mais qu'en même temps elle doit concentrer son attention sur la prospection bien fondée de l'avenir. En prévoyant un choix de scénarios et de solutions qui réduisent les influences défavorables et favorisent les évolutions désirées, la stratégie témoigne de sa bonne mise en place et de son caractère dynamique. En principe, on évitera de se borner à des problèmes qui appartiennent déjà au passé: la stratégie dégénérerait alors en thérapie dont les effets sont limités.

La base de départ

L'objet

Le but final de la stratégie verte est le bonheur de l'homme dans la mesure où ce bonheur est conditionné par l'environnement dans lequel il vit et évolue. Dans ce milieu de vie, la végétation, sous ses multiples aspects, est un élément biotique important, aussi bien par son extension que par sa diffusion et son influence. La protection de la flore et les soins à toute forme de végétation n'ont par conséquent pas leur but en eux-mêmes. Ces interventions empruntent leur sens en contribuant à l'harmonisation des rapports sociaux. Cette contribution est d'autant plus valable dans la mesure qu'elle répond à des besoins réels, spirituels et matériels, et favorise la restauration et le

maintien d'un environnement équilibré, propice au développement de l'activité humaine dans une société juste, qui tient compte d'aspirations diverses dont elle relative judicieusement l'ampleur et la signification.

Une telle conception de la stratégie verte couvre de multiples domaines de l'activité humaine et évoque même de nombreux problèmes qui ne peuvent être résolus que par une approche multidisciplinaire. Il faut en effet faire entrer en ligne des ambitions, des intérêts et des besoins les plus divergents qui souvent semblent contradictoires et dont la nature aussi bien que l'ampleur ne sont pas toujours bien connues ou évaluées correctement.

Par suite, l'étude et l'analyse quantitative et qualitative de ces besoins est une tâche préalable qui doit être menée à bien avant de définir la nature et le volume des moyens à requérir. La justification fondamentale pour cette demande de moyens est la conviction qu'en maintenant, en étendant et en rendant fonctionnelles les zones vertes à l'égard des destinations et des aspects les plus divergents, on répond à une nécessité sociale. En outre, la stratégie verte doit être considérée comme une subdivision d'une stratégie plus vaste de l'environnement tout entier, de telle manière que la réalisation simultanée et en dialogue des deux programmes est à envisager comme idéale.

Là où l'action simultanée est provisoirement impossible, il n'y a pourtant pas de raison sérieuse de ne pas entreprendre sans tarder l'étude d'un plan de stratégie verte à la condition d'entrer systématiquement en contact et de se concerter avec les personnes, les instances et les disciplines dont il sera finalement la tâche de situer l'espace vert dans le cadre plus large de la problématique générale de l'environnement.

Finalement, dans l'analyse du programme, on devra tenir compte aussi bien des fonctions actuelles et potentielles avec leurs multiples aspects, que de la variété des modes d'après lesquels peuvent s'effectuer l'approche et l'évaluation de ces fonctions.

Le monde végétal fournit une production matérielle et rend des services. Il se présente sous la forme d'un terrain de culture intensive ou, de façon très différente, comme une réserve absolument protégée, de valeur scientifique incontestable qui suscite l'intérêt des chercheurs spécialisés. Ce ne sont pas là du reste des pôles de tension entre lesquels on trouve un grand nombre de formes de transition, mais seulement des exemples de destinations extrêmement divergentes.

Il est impossible de définir de façon irréfutable la signification relative de chaque fonction et d'en déduire une répartition rationnelle des espaces parce que des étalons utilisables de valeurs n'ont pas encore été inventés. Il est de même peu justifié de faire dépendre les décisions du nombre absolu de personnes concernées ou directement intéressées sans tenir compte de la qualité des intérêts qu'elles représentent. Il est aussi discutable que la valeur de cha-

que fonction partielle ou de chaque subdivision de la zone verte dépende des efforts que la communauté désire faire à cet égard.

Ceci mènerait à des tentatives pour influencer l'opinion publique et la prise de décision de façon directe mais comment arbitraire, entreprise hasardeuse grevée d'incertitudes et de troubles de transmission. Par contre, il est nécessaire en tout cas de protéger et de maintenir ces fonctions et ces espaces dont on a reconnu la valeur au-dessus d'un minimum absolu, sans égard au nombre d'intéressés directs. Par conséquent, il faut être tout d'abord pleinement attentif aux unités qui possèdent, avec leur végétation, une ou plusieurs des caractéristiques suivantes:

1. Etre rare ou irremplaçable.
2. Avoir une action protectrice indispensable.
3. Présenter un intérêt social direct ou indirect pour des groupes importants de population.
4. Produire en quantité suffisante des matières premières et des produits alimentaires de base.

La prise de conscience

Une portion croissante de la population semble ressentir l'existence de problèmes liés à l'espace vert. L'importance de ces groupes et l'intensité qu'atteint leur prise de conscience restent en grande partie inconnues si bien que ces facteurs devraient être étudiés sans délai à fond et avec objectivité.

Il est surtout important de savoir ce qui résulte pour l'homme de l'aliénation à la nature, ce que signifie pour lui la perte des espaces verts et dans quelle mesure il est prêt à modifier sa manière de vivre et à faire des sacrifices personnels pour mettre un terme à des situations et à des évolutions regrettables, de façon à assurer en collaboration avec les pouvoirs publics — lesquels, à présent, en portent à peu près la responsabilité exclusive — une jouissance durable d'un bien estimé à sa pleine valeur, suffisamment étendu et réparti de façon rationnelle. On peut en bon droit douter de la profondeur atteinte par la prise de conscience; la phase préalable de sensibilisation n'est certes pas encore close, ce qui n'est pas, de fait, une situation de départ optimale. Dans la phase de sensibilisation, la contestation remplace l'activité raisonnée, l'information assume un ton de propagande et, à partir d'initiatives personnelles, des mouvements locaux et temporaires prennent naissance. La coordination et le rassemblement des forces ne sont pas réalisés à ce stade du fait que l'attention ne se fixe que sur des cas isolés, qu'elle s'intéresse à des aspects déterminés et qu'une concentration des efforts ne se manifeste que localement.

A ce moment, seule une fraction limitée de la population se rend compte de la gravité de la situation, ce qui explique la lenteur des prises de position politiques.

On constate que la sensibilisation fait de grands progrès à partir du moment où la population commence à réagir de façon positive aux avertissements qui proviennent du monde scientifique et que les chaînes d'information décident de consacrer à ce sujet une attention permanente. La véritable prise de conscience, qui doit faire suite à la sensibilisation, se manifeste par le désir de délibérations en groupes institutionalisés et la mise en route d'actions concrètes bien coordonnées qui ont une large portée aussi bien du point de vue de la localisation que des centres d'intérêt. Cette conscientisation conduit à un appel aux pouvoirs publics, que l'on met devant leurs responsabilités.

Il est apparu que la prise de conscience se fait d'abord et plus nettement dans certains groupes que dans d'autres:

- le monde scientifique, qui a accès à l'information directe;
- la jeunesse qui consciemment ou inconsciemment se préoccupe de la qualité future de l'existence;
- les intellectuels à motivation sociale, qui recherchent l'harmonisation des relations humaines;
- les jeunes ménages, ceux qui ont des enfants surtout, et qui possèdent moins la possibilité et les moyens de se soustraire à la pression concrètement ressentie de l'évolution défavorable;
- le monde industriel et financier, qui ne tarde pas à apercevoir dans la contestation un obstacle et dans la dégradation de l'environnement une cause d'agitation sociale.

Par contre, les principales raisons qui retardent une prise de conscience généralisée sont:

- le manque d'intérêt dans certains milieux scientifiques, en particulier chez les représentants des sciences dites humaines et de la médecine, aussi bien que chez ceux qui s'occupent directement du développement technologique;
- l'attention insuffisante et le temps limité qui sont consacrés dans l'enseignement à l'étude de la biologie et des sciences naturelles;
- l'extension de la propriété immobilière privée qui s'estime menacée ou dans laquelle on voit un moyen de préserver le bien-être individuel.

Aucune stratégie verte ne saurait négliger ces données, car elle n'a de chance de succès que si son utilité est généralement admise et si l'opinion publique se met, pour cette raison, à exercer une pression plus forte sur les décisions à prendre. C'est pourquoi la prise de conscience est à favoriser par la diffusion systématique d'une information correcte et complète. Dans ce domaine, l'orientation avisée de la recherche scientifique peut remplir une fonction prépondérante.

La «prise de conscience écologique» n'est pas, en effet, un automatisme socio-économique, ni un phénomène d'actualité ou un article de luxe qui

serait la conséquence directe du haut niveau de prospérité dans une société de consommation, quoi qu'il existe entre l'une et l'autre un indéniable rapport. L'état de prospérité renforce néanmoins sérieusement la situation de crise par suite de la concentration de la population, l'urbanisation des campagnes, le développement des infrastructures économiques, l'industrialisation accélérée, la plus large répartition de la propriété immobilière individuelle. Tous ces phénomènes conduisent à une limitation de l'espace vert et à une atteinte directe à l'environnement. Ils accélèrent par la suite la prise de conscience, laquelle, d'après *Budowski*, résulte de la reconnaissance de la perte irréversible d'un bien important ou de l'épuisement à craindre d'une ressource estimée indispensable. La prise de conscience doit donc passer à l'action avant que le bas de la côte soit atteint.

Bronowski est nettement plus optimiste: il conserve la confiance dans le pouvoir créatif de l'homme et il considère la situation présente comme une séquelle de la révolution industrielle du XIXe siècle «qui a donné à la science une conscience».

Il en résulte que la prise de conscience de l'existence d'un changement accéléré aurait pour conséquence l'accélération de la réaction. Ce principe s'applique à l'ensemble de la problématique écologique ainsi qu'à chaque aspect en particulier: l'harmonisation de l'environnement intégral suppose une situation optimale dans chaque secteur.

Le commettant

La conception de la stratégie verte peut partir de deux visées alternatives:

1. On pourrait élaborer des lignes de conduite pour réaliser un but optimal. On passerait alors à l'évaluation des moyens dont on devrait pouvoir disposer sans posséder la certitude qu'ils existeront réellement ou qu'ils seront jamais disponibles.
2. On élaborerait un plan fonctionnel et opératif basé sur la connaissance approfondie des possibilités et des moyens ainsi que de leur disponibilité, au moyen duquel il serait même possible de composer un plan d'action prévoyant la succession dans le temps des mesures préconisées.

La première forme se trouve à la portée d'une initiative privée, constituée par l'action coordonnée entre personnes, disciplines scientifiques, organisations et groupes d'intérêt qui se font le porte-parole de la minorité consciente. En ce cas, le plan vise à développer la prise de conscience générale et à stimuler les pouvoirs publics à l'action systématique. Le danger existe qu'une telle stimulation soit insuffisamment bien accueillie et que la stratégie se dégrade en exercice intellectuel bien intentionné, dont la signification serait plus théorique que pratique. Un tel plan ne doit en effet s'imposer aucune limitation; de par la nature des choses, il ne tient pas assez compte de la

réalité politique, des limites financières et administratives et met surtout l'accent sur des potentialités justifiées au point de vue scientifique et technique, mais qui ne sont pas assez nettement situées sur le fond général de l'orientation politique, dont il ne connaît pas avec précision les lignes de force.

La seconde forme, le vrai plan fonctionnel et opératif, peut être engendrée grâce à une collaboration étroite entre les initiatives privée et publique ou lorsque l'autorité politique elle-même décide de dresser un semblable plan et en confie la tâche à des services d'étude et d'exécution. Un plan d'opération émanant des pouvoirs publics sera par définition plus limité dans sa visée parce qu'il devra tenir compte des possibilités réelles du budget et de la mise en œuvre des forces, ainsi que des intérêts multiples en divers domaines, voire des options politiques qui déterminent l'attitude du gouvernement envers la problématique générale pour tout le pays et toutes les classes sociales.

Il est pourtant indubitable qu'un plan stratégique dressé par le pouvoir exécutif ou sur son ordre mérite la préférence, parce qu'il se rapproche davantage de la réalisation directe et qu'il doit être en fait élaboré en vue de son exécution. Il donne la possibilité d'organiser et d'institutionnaliser la délibération et la discussion sur chaque niveau pour autant que l'autorité politique mobilise pour la réalisation de son projet toutes les forces intellectuelles, scientifiques et techniques, quelle que soit leur localisation.

L'application d'une politique verte raisonnée exige en effet un déploiement de moyens dépassant les possibilités de l'initiative privée par ses implications politiques, financières, techniques et administratives. Le pouvoir exécutif dispose des infrastructures administratives et techniques nécessaires qui, moyennant la coordination, le déplacement et la concentration désirables de l'effectif, peuvent être mises en action à court ou moyen terme. Il a de plus un lien direct avec le pouvoir législatif dont la collaboration est indispensable parce qu'il lui revient de donner un cadre juridique au plan à exécuter.

Pourtant, le danger d'initiatives officielles retardées jusqu'au moment de la prise de conscience généralisée n'est pas imaginaire. L'analyse de la situation présente confirme que l'intérêt direct se porte encore davantage vers des cas isolés à l'égard desquels la pression locale joue un grand rôle et qu'une politique générale, intégrée et unifiée ne se constitue que lentement.

Dans de pareilles circonstances, la tactique remplace la stratégie; on ne prévoit plus alors de façon satisfaisante les évolutions défavorables qui peuvent se produire à court terme dans les domaines où l'opinion publique est moins vigilante où dans les cas d'un degré de conscientisation plus bas, placent l'intérêt temporaire de certains groupes au-dessus de l'intérêt collectif durable.

Au cours de ces phases, des réserves foncières sont communément entamées, des conditions irremplaçables et précieuses disparaissent, des formes inférieures d'utilisation du sol se font jour et une dégradation potentielle de l'environnement se produit dont l'impact ne se manifestera clairement que plus tard. C'est pourquoi il semble justifié que la minorité consciente amorce à temps le dialogue avec les pouvoirs publics et ses représentants, qu'elle attire l'attention sur les tendances de développement qu'elle considère comme dangereuses, qu'elle demande de mettre en œuvre les moyens qu'elle juge nécessaires et donne son avis raisonné sur la voie à suivre pour résoudre les problèmes présents et futurs. En outre, la communication doit être établie avec chaque niveau de la fonction publique:

- les administrations communales qui sont en contact plus direct avec la population et qui sont étroitement concernées par chaque mesure exécutive dont elles expérimentent rapidement les aspects positifs et négatifs;
- les conseils provinciaux et régionaux qui peuvent, de façon efficiente, faciliter et organiser la globalisation régionale d'initiatives;
- le Parlement qui doit pourvoir au cadre juridique et fournir les moyens d'action financiers;
- le gouvernement à qui revient la responsabilité d'aboutir à une conclusion et de faire exécuter les décisions.

Les lignes générales

L'application d'une stratégie verte pertinente embraie inévitablement sur le style de vie de la population parce qu'elle agit dans une plus ou moins grande mesure, directement ou indirectement, sur tous les aspects de l'activité et du comportement humains. Elle entraîne une certaine éducation et la volonté d'admettre et même d'introduire des nouvelles manières de vivre. Il lui faudra alors relativiser des valeurs et des activités parce qu'elle ira inévitablement de pair avec un certain degré d'atteinte à des droits apparemment acquis. Son exécution trouve son ultime justification dans la reconnaissance de la priorité de l'intérêt public et collectif sur celui des individus et des groupes. Sa première tâche est de prendre des mesures pour maintenir, étendre et administrer les zones vertes en vue d'une fonctionnalisation optimale et d'un équilibre territorial.

Conservation, extension et administration

Toute mesure de préservation et de conservation doit se justifier, mais pas nécessairement en termes de rendement économique immédiat et direct. On peut en effet tenir compte autant des caractères essentiels du bien à gérer que de la valeur spécifique de la prestation fournie. Il serait en tout cas

erroné de considérer l'étalon économique comme le seul qui soit objectif parce qu'il est inclus dans un cycle plus large et, par contre, d'envisager les arguments scientifiques, sociaux et esthétiques comme mal définis et moins dignes de confiance parce qu'ils ne mènent pas directement à des évaluations en termes de production ou de rendement financier. Une argumentation économique convient aux secteurs de la superficie verte qui contribuent exclusivement, principalement ou en grande partie à la production de matières premières et de denrées alimentaires, c'est-à-dire aux terres consacrées à l'agriculture, à l'horticulture et à la sylviculture. En Belgique, surtout dans le Pays flamand, chacune de ces activités est aujourd'hui réduite à des étendues minimales, compte tenue de l'évolution démographique et de l'augmentation des besoins, comme cela ressort de l'évolution des surfaces disponibles entre 1846 et 1970 (tableau 1).

Tableau 1. Evolution de l'utilisation du sol en Belgique par l'agriculture (cultures, prairies, horticulture) et la sylviculture.

		<i>Agriculture</i>	<i>Sylviculture</i>
Superficie totale (ha)	Max.	1 966 681	601 064
	Année	1866	1970
	Min.	1 536 913	434 596
	Année	1970	1866
Superficie % (a)	Max.	45,86	10,72
	Année	1866	1856
	Min.	15,93	6,23
	Année	1970	1970

La situation en Pays flamand est plus accusée que la moyenne belge, surtout en ce qui concerne la surface boisée, tellement réduite et morcelée qu'un doute légitime existe au sujet de sa rentabilité, état de choses particulièrement dangereux en période de pénurie de matières premières et de consommation en hausse. C'est pourquoi il ne convient pas d'accentuer les controverses entre sylviculture et agriculture, ni de mettre en opposition les surfaces vertes productives et non productives. De même il ne convient pas, comme certains le font, de se réjouir de la diminution sensible de la population agricole qui a passé de 1 055 060 personnes (23 % de la population totale, 45 % de la population active) en 1856 à 191 000 personnes (1,9 % de la population totale, 5 % de la population active) en 1970. Cette évolution entraîne un déplacement général vers les villes et un degré d'altération de la campagne et de dégradation de l'environnement qu'il n'est presque plus possible d'évaluer.

Quant aux zones qui sont un objet d'intérêt pour les sciences naturelles, ce sont de tout autres normes qui comptent. Ici la richesse biologique et la différenciation, le rare et l'irremplaçable jouent un rôle exceptionnel. En outre, il est faux de ne voir en la conservation de zones riches au point de vue naturel qu'un compromis à l'égard des plaintes d'une minorité encom-

brante qu'il faut apaiser. La zone naturelle intacte ou protégée est un chaînon dans le nécessaire équilibre de l'environnement, une réserve vitale précieuse, un objet de recherche fondamentale, dont les profits et les possibilités d'applications éloignées ont une portée infiniment plus grande que le champ des disciplines directement intéressées. Dans beaucoup de pays européens, surtout en Belgique, les zones naturelles effectivement protégées sont réduites aujourd'hui à une surface subminimale (tableau 2).

Tableau 2. Les réserves naturelles en Belgique (1970).

Répartition d'après le statut

Genre	Superficie totale (ha)	Répartition en %	En % de la superficie du Royaume
Réserves de l'Etat	5 869	49,6	0,19
Réserves privées	3 874	32,7	0,13
Réserves ouvertes	2 096	17,7	0,07
Total	11 839	100	0,39

Répartition d'après les rapports de propriété

Genre	Superficie totale (ha)	Répartition en %	En % de la superficie du Royaume
Etat	4 611	39,0	0,15
Communes	4 259	36,0	0,14
Particuliers	2 777	23,4	0,09
Associations	192	1,6	0,01
Total	11 839	100	0,39

Tout effritement ultérieur n'est pas seulement à interdire, mais l'augmentation de la superficie absolument protégée est à réaliser par tous les moyens aussi longtemps que la possibilité en subsiste.

Les espaces verts qui possèdent avant tout une signification sociale se présentent sous les formes les plus diverses: leur genre et leur extension doivent être définis par la fonction qu'ils ont à remplir. S'il s'agit de la verdure dans les zones d'habitation, l'esthétique sera la norme principale sans négliger pourtant des fonctions secondaires utiles.

La conservation et la création de zones vertes à l'entour de secteurs gravement pollués, grandes artères de circulation, voisinage industriel, ne peuvent pas à l'heure actuelle être planifiées avec la précision nécessaire parce que les données de base manquent à cet égard. Le relevé sur cartes de la pollution et de ses répercussions sur l'environnement est donc une tâche primordiale. Une remarque analogue vaut en relation avec la récréation en plein air: son genre, son extension et ses caractéristiques sont insuffisamment connues. Le besoin se fait sentir d'un examen approfondi des nécessités réelles ainsi que d'une prospection audacieuse en vue d'éviter que, aussi bien au sujet de la récréation active que passive, collective comme individualisée, on ne projette des solutions d'après des modèles théoriques qui ne répondront pas aux besoins réels.

Finalement, une attention croissante doit aussi envisager l'influence des zones vertes étendues sur le méso-climat, le régime des vents, l'approvisionnement en eau, au sujet desquels nous ne disposons actuellement que de données fragmentaires.

L'analyse de la situation présente mène à la constatation que, surtout en Pays flamand, la plupart des formes d'espace vert ont atteint un seuil minimal, ou ne se trouvent qu'en mesure insuffisante. Il en découle que toute nouvelle réduction est à éviter de façon absolue ou qu'elle doit, le cas échéant, s'accompagner obligatoirement d'une compensation au moins équivalente en superficie et en qualité.

Les possibilités d'expansion territoriale sont, en effet, limitées à l'extrême étant donné que pour le territoire belge tout entier, on ne trouve que 60 000 ha de terrains incultes (2 % de la superficie du pays) et 5352 ha en jachère (0,2 %) dont la plus grande partie est située au sud de la ligne Sambre-Meuse. Toute surface disponible doit donc être intégrée avec rapidité et compétence dans la campagne de restauration végétale. On doit même passer sans tarder à la constitution de zones naturelles dont l'accès soit réservé: c'est là le secteur où le besoin relatif est le plus grand.

Ces actions préservatrices sont à intégrer dans un plan d'ensemble en consacrant une attention simultanée aux problèmes suivants:

- la réorganisation et la mise au point des structures urbaines;
- la restriction de l'activité de la construction en fonction surtout du gaspillage évident d'espace et de la vulnérabilité des zones concernées;
- l'obligation d'une étude préalable sur les conséquences écologiques de l'extension d'infrastructures économiques et d'implantations industrielles.

Finalement il faut réaliser que la conservation et l'extension n'ont de sens que si elles s'accompagnent d'une activité administrative coordonnée évitant la perte de temps et permettant une intervention rapide et efficace. La solution la plus accessible, bien qu'elle soit apparemment difficile à réaliser, consiste à réunir, sous la responsabilité d'un seul organisateur en chef sur le plan gouvernemental, tous les services concernés (administration des forêts, protection de la nature, réserves naturelles, organisation de la récréation en plein air, aménagement du territoire, etc.). Cette concentration administrative devra être accompagnée d'une décentralisation des services et des compétences sur le plan de l'exécution afin de rapprocher les responsables techniques des problèmes immédiats. Il faut donc s'appliquer, de façon urgente, à localiser la problématique en la régionalisant et en insistant sur l'efficience fonctionnelle des zones vertes.

Fonctionnalisation des zones vertes

Là où existent de grandes réserves foncières, les problèmes sont apparemment simples. Un inventaire des espaces et des besoins suffit comme point de départ pour la planification des zones vertes aux formes et aux fonctions les plus diverses.

Dans les régions de grande densité de population, l'espace est au contraire limité et il sera nécessaire d'agir avec plus grande circonspection. Il est certain que dans pareils cas, entre autres en Pays flamand, l'inventaire des besoins et la demande d'espace foncier démontrent que l'espace exigé excède les disponibilités si toutes les fonctions voulues doivent être développées de façon optimale et exclusive.

Dans une pareille situation, l'obligation se fait sentir d'utiliser au mieux chaque subdivision de l'espace et de façon aussi polyvalente que possible, c'est-à-dire de développer des fonctions de façon optimale là où elles peuvent rendre les plus grands services et de rechercher celles qui peuvent, sans se faire obstacle, s'exercer simultanément dans la même zone. Les réserves naturelles absolues seules ont, de par leur nature, un caractère d'exclusivité déterminant, surtout quand elles sont consacrées à des fins scientifiques, quand elles représentent des valeurs biologiques ou naturelles exceptionnelles ou quand elles se trouvent dans un état d'équilibre délicat qui doit être le moins possible perturbé. C'est pourquoi il est indiqué de dresser un inventaire préalable de toutes les zones à prendre en considération pour une conservation absolue, sans aucune restriction, et d'accepter ici une large marge de sécurité. Même ces zones de caractère exclusif auront évidemment des effets secondaires par rapport à la régularisation du régime hydrologique, à l'influence sur le climat local, à l'aspect du paysage.

A l'égard des autres zones territoriales, il y a, par contre, trois principes fondamentaux à appliquer:

1. Il faut arriver, autant que possible, à une utilisation fonctionnelle polyvalente.
2. A l'égard des fonctions envisagées, là où elles ont un caractère exclusif mais se présentent simultanément et à proximité l'une de l'autre, il faut leur assurer un espace de fonctionnement suffisant.
3. L'exercice des fonctions doit avoir lieu «dans les conditions prescrites par la nature» (*Huygh*) de telle manière que l'intervention et l'action régulatrice humaines se passent à l'intérieur des limites imposées par les phénomènes et les processus naturels.

Il peut arriver que le principe de la polyvalence fonctionnelle soit quelque peu violenté quand, selon le plan adopté, on tend à homogénéiser fonctionnellement des zones, en tout ou en partie. Cette manière de procéder, absolument justifiée dans les pays qui possèdent d'importantes réserves foncières, mènera nécessairement à des difficultés là où la population atteint

une grande densité et où l'espace est totalement utilisé. La répartition du paysage dans son ensemble en quatre catégories principales par *Odum* fait apparaître que le milieu productif agricole comme le milieu mixte et la zone abiotique peuvent être appelés à une polyvalence fonctionnelle. Les restrictions ne doivent s'appliquer qu'au milieu de protection absolue, c'est-à-dire aux zones naturelles protectrices et à protéger.

Là où la zone rurale se trouve de façon prépondérante au service de la production, il va de soi que son rôle dans la structuration du paysage et la préservation d'un environnement sain peut être très important et que certaines zones agraires se prêtent même très bien à des formes bien pensées de récréation.

Quand il s'agit des forêts, la polyvalence fonctionnelle en puissance se manifeste encore plus clairement: production, protection, influence sur le climat, récréation, gestion des richesses naturelles, étude systématique de l'écologie peuvent, moyennant certaines précautions et certaines limitations des fonctions les unes à l'égard des autres, faire bon ménage ensemble.

Pour le milieu mixte, le «multiple use system» de *Odum*, la pluralité des fonctions est même une caractéristique essentielle. On peut supposer, voire craindre, qu'une grande partie du Pays flamand appartienne à ce système.

Dans la zone abiotique enfin, l'uniformisation nivale doit certainement être évitée et l'on remplit une tâche importante en y introduisant de la verdure. Les plantations dans les villes et les zones habitées ont non seulement une signification esthétique mais aussi directement sociale et sanitaire. Cette signification gagne en importance dans la mesure où l'on tend à restreindre l'espace attribué aux constructions et où l'on s'efforce d'aggrémérer la population en ville ou dans les limites d'une aire d'habitation concentrée.

La création d'écrans verts autour des zones industrielles ne doit pas être envisagée exclusivement du point de vue de la structuration du paysage. Les plantations sur les terrains industriels, tout comme dans les lotissements, devraient occuper une proportion minimum fixe sur la superficie totale. En déterminant ainsi leur volume minimal, ces plantations pourraient exercer à satisfaction une fonction protectrice et, dans des cas définis, cette fonction pourrait même devenir sociale et économique.

Toutefois, à partir du moment où l'on admet une fonction définie, on est obligé de lui accorder l'espace suffisant pour qu'elle puisse atteindre une intensité minimale ou, de préférence, optimale. Quand on est étroitement limité par le manque de terrains, il est presque toujours impossible d'envisager une extension territoriale absolue, ou alors on ne le peut que dans une mesure modeste ou seulement dans les cas exceptionnels. Dans une situation aussi critique, la solution est à chercher dans un arrêt imposé à l'effritement et dans une nouvelle répartition de l'espace de manière à former des unités

plus importantes: le but qu'on se propose est de sauvegarder l'exercice de la fonction et de protéger en même temps la zone elle-même contre la dégradation qui serait la conséquence logique d'une pression excessive. Cette règle vaut aussi bien pour l'espace productif que pour les zones destinées à la récréation ou qui remplissent un rôle de protection. En effet, l'action protectrice n'est effective que si l'écran est assez important et que l'utilisation récréative n'atteigne jamais le point où l'objet lui-même est mis en danger (Peerdsbos près d'Anvers).

Pour les zones rurales, un nouveau regroupement est inévitable à moins que des mesures suffisantes ne soient prises, prévues du reste par la loi, pour empêcher une homogénéisation poussée à l'extrême pour des motifs purement techniques ou économiques.

Pour la zone forestière aussi, il est important de créer de plus grandes entités, par reboisement là où c'est possible, ou du moins par une action concertée entre les propriétaires et les pouvoirs publics. Pour cela, il nous faut des réformes administratives et juridiques.

Finalement, en zone mixte s'impose une opposition à des initiatives individualisées quelles que puissent en être la valeur et la bonne intention. Il faudra tendre surtout à des programmes d'ensemble, entre autres en favorisant le développement d'une action régionale et intercommunale.

L'équilibre territorial

Là où l'espace libre est limité et où des fonctions multiples doivent être assurées, il est exclu de se livrer à un simple partage du territoire: l'équilibre territorial interne entre les fonctions devient impossible. L'utilisation polyvalente des terrains est alors l'unique solution, à condition que la gêne mutuelle ne mène pas à l'étouffement de la fonction et sous réserve d'assurer simultanément à chacune des fonctions le champ d'action convenable. Là où il est nécessaire de rechercher l'équilibre entre les fonctions, il faut en outre réaliser et préserver l'équilibre entre fonction et espace.

A l'égard des exigences spatiales des fonctions distinctes, on ne dispose à présent que de données fragmentaires: il faudrait 15 m² de verdure par habitant en zone résidentielle (*De Grijssse*); dans la perspective d'une évolution de la récréation en plein air, on devrait pouvoir disposer pour couvrir les besoins d'au moins 1 ha de forêt pour 100 habitants dans les communes comptant plus de 10 000 habitants (*Van Miegroet*); les ceintures de végétation ne diminuent l'intensité du bruit que de 1 db par 10 m de largeur. Pour qu'une forêt soit économiquement rentable, il faut que le complexe soit de 100 ha d'un seul tenant; il doit être plus grand pour créer un espace sans poussière à l'air salubre et, s'il s'agit d'une réserve d'eau, il comptera plusieurs centaines d'hectares.

Au sujet de l'impact de la pollution aérienne et de l'espace dans lequel elle se répand, on sait si peu de chose qu'il est nécessaire d'entreprendre rapidement et avec compétence une enquête approfondie à ce sujet, afin d'éviter les improvisations et de ne pas entretenir d'illusions en munissant les zones industrielles d'un écran végétal simple et agréable, mais combien inefficace. C'est ainsi, par exemple, que la question reste ouverte de savoir si l'exhaussement des cheminées d'usines et l'installation de filtres à poussière ne contribuent pas à étendre la pollution et à augmenter l'effet de la phase gazeuse (SO_2) sur la végétation et sur la santé de l'homme, même si l'élément nocif est fortement dilué dans l'atmosphère.

Entre-temps, toute l'attention doit se concentrer sur l'évolution de l'usage du sol, en tout cas en ce qui concerne la Belgique et vraisemblablement près de toute l'Europe occidentale. On peut à ce propos faire quelques constatations, qui caractérisent l'évolution actuelle (tableau 3):

Tableau 3. Evolution de l'utilisation du sol en Belgique.

	1856	1880	1910	1950	1970
Superficie en ha					
Superficie agricole totale	1 830 516	1 983 570	1 956 462	1 799 984	1 536 913
Bois	485 666	489 423	519 781	590 817	601 064
Terrains incultes	324 216	231 964	107 977	65 019	61 354
Jachères	64 418	42 003	8 516	26 469	5 352
Autres formes	305 141	240 758	360 800	549 318	849 000
En % de la superficie du royaume					
Total agriculture	60,6	66,4	66,2	59,0	50,4
Bois	16,1	16,4	17,6	19,3	19,7
Terrains incultes	10,8	7,8	3,7	2,8	2,0
Autres formes d'utilisation	10,1	8,0	12,2	18,0	26,7
Surface disponible en ares, par habitant					
Terrains d'habitation	6,74	4,36	4,86	6,35	8,77
Prairies	6,90	7,05	7,16	9,57	8,24
Cultures	33,51	28,89	19,20	11,22	7,69
Bois	10,72	8,37	7,00	6,83	6,23
Terrains incultes	7,16	4,20	1,45	0,75	0,63
Jachères	1,42	0,76	0,11	0,31	0,06

1. La quasi-disparition de toute réelle réserve de sol.
2. La diminution sensible de la superficie productive, aussi bien absolument qu'en partant de l'unité de surface disponible par habitant.
3. L'extension constante des surfaces non productives (zones d'habitation, infrastructures, industrie) qui, pour la Belgique, dépassent déjà le quart de la superficie nationale contre à peine 12 % en 1910. Ce phénomène va de pair avec celui de l'augmentation de l'espace vital individuel et immédiat (habitations).

Il faut freiner cette évolution par tous les moyens pour éviter que l'équilibre écologique et même social soit troublé de façon permanente et irréversible.

Cet état de choses impose évidemment des limites à toute forme de planification verte non seulement à l'égard de son extension mais aussi de son caractère, étant donné que l'urbanisation étendue et irréversible de la zone rurale et forestière est un facteur dont il faut définitivement tenir compte.

Les moyens

Lorsqu'on recherche les moyens de réaliser une stratégie verte, il ne faut pas en premier lieu penser à son financement, ni au coût direct, ni au rendement économique des mesures préconisées. On ne saurait accorder assez d'attention au fait que la production matérielle n'est qu'un but partiel des zones vertes. Les services que rendent ces dernières ne sont pas moins réels pour être difficiles à évaluer à partir des normes économiques usuelles.

Ainsi, on peut admettre qu'en Belgique un minimum de 150 heures par personne et par an sont consacrées à l'une ou l'autre forme de détente en plein air, soit un total de 1,5 milliards d'heures. L'influence des conditions de vie et de la dégradation du milieu sur l'état sanitaire de la population et le rendement du travail n'a pas encore fait l'objet d'une enquête, pas plus que le résultat positif des possibilités de détente et de récupération.

La communauté doit finalement, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses représentants élus, décider des investissements qu'elle souhaite faire pour son bien-être. Dans un Etat assumant de larges responsabilités sociales, c'est un acte de justice que de prendre des mesures profitant surtout aux jeunes, aux personnes âgées, aux moins favorisés, à ceux qui subissent le plus fortement l'influence de la dégradation de l'environnement et de la rupture de l'équilibre. C'est pourquoi il est équitable de prêter attention de façon prioritaire au rassemblement des ressources et des compétences, à l'instrument de la recherche scientifique, aux infrastructures administratives, aux organes d'exécution.

Dans chacun de ces domaines, compte tenu des multiples problèmes posés, on tendra dans la plus large mesure aux échanges et à la collaboration interdisciplinaire. L'ampleur de l'appareil à mobiliser pour faire face à des exigences minimales absolues ou vitales déterminera le niveau des dépenses. Une bonne organisation interne et un comportement efficient permettront de faire des économies importantes.

La recherche scientifique

Basée sur le nombre de chercheurs et d'institutions, l'ampleur de la recherche scientifique est importante, mais on constate aussi une indubitable

dispersion d'efforts et d'investissements. Les contacts restent souvent superficiels jusque dans une seule et même institution, et ce n'est que dans des cas isolés que l'on peut parler d'une véritable collaboration organisée.

C'est la tâche de l'exécutif d'apporter un changement dans ce domaine, de favoriser la collaboration entre disciplines, facultés, universités, sans préjudice de la liberté académique et sans que soit portée atteinte à l'intégrité des chercheurs individuels. Le moyen le plus effectif semble consister en l'assignation de tâches concrètes, avec précision de l'échéance et des moyens financiers, à des groupes mixtes de chercheurs constitués sur la base d'une adhésion volontaire. Les résultats du groupe qui, en 1972-1973, sous la direction de *Hublé*, reçut la tâche d'effectuer une enquête coordonnée sur les conditions de l'environnement de la ville de Malines, prouve que cette façon de procéder peut être d'un bon rendement.

La recherche scientifique, base de toute stratégie verte autorisée et accompagnement constant dans son exécution, peut se répartir entre trois centres d'intérêt: l'objet, l'utilisation de l'objet et les dangers qui le menacent.

L'examen des possibilités de production matérielle des zones vertes a indubitablement été poussé le plus loin; on a aussi atteint des résultats remarquables au plan de l'étude et du relevé des richesses biologiques. Par contre, il faut vouer une plus grande attention à l'examen de l'écologie fondamentale et appliquée, à l'analyse des écosystèmes avec leur cycle nutritionnel et la dynamique de leur équilibre, ainsi qu'à la physiologie de la croissance et du développement dans un milieu vital fortement modifié et influencé par l'homme.

L'analyse de l'écosystème, principalement dans les zones naturelles protégées, n'est pas seulement une question de curiosité scientifique. Elle peut aussi mettre à jour des équilibres vitaux d'intérêt largement général et faire découvrir les lignes de conduite applicables à des écosystèmes artificiels ou fortement influencés, totalement ou partiellement intégrés à la production matérielle.

La recherche écologique ne peut pas non plus se restreindre aux zones naturelles et aux zones de production comme c'est encore aujourd'hui le cas. L'écologie du paysage doit être poussée à fond comme aussi l'étude du milieu de croissance urbain, afin de permettre des plantations qui se justifient et possèdent un haut degré de viabilité. En milieu urbain surtout, la réaction du monde végétal aux conditions particulières de l'environnement nécessite un examen physiologique sérieux. Il nous faut des recherches ayant trait à l'altération de l'atmosphère, à la prolongation du jour par l'éclairage artificiel, à la modification des niveaux de température, à l'influence de la circulation, à la pollution de l'air et du sol.

Pour ce qui est de l'utilisation effective des zones vertes, en particulier pour la récréation, un examen sociologique approfondi des besoins réels, des

attitudes et du comportement des usagers et, en conjonction avec la recherche écologique, de l'impact de la visite est souhaitable. Le résultat final de pareilles recherches peut se dédoubler dans l'application pratique: l'initiation du public au type de comportement optimal, d'une part, la révision fondamentale des modèles de structuration telle qu'elle est réalisée actuellement de façon assez empirique, d'autre part. Finalement, l'étude des facteurs qui menacent et atteignent les zones vertes de toute nature, appartient au domaine des disciplines scientifiques les plus diverses. Une tâche primordiale et essentielle est de faire la cartographie de la pollution sous toutes ses formes. Ensuite, avec un grand sens d'objectivité scientifique, on recherchera et analysera le contrecoup de l'action exercée par les agents de dégradation sur la végétation.

Ce genre d'enquête exige beaucoup de perspicacité et surtout de courage scientifique, parce que c'est précisément dans ce domaine que les intérêts sont les moins compatibles, les recommandations bien intentionnées les plus nombreuses et la contestation publique la plus intense.

L'infrastructure administrative

L'application de la stratégie verte n'a de chance de réussir que si elle peut s'appuyer sur des organismes de gestion judicieusement élaborés et coordonnés. Le cadre de cette administration existe; pourtant on doit admettre que son efficience pourrait être considérablement améliorée par une série de mesures très simples à première vue, mais difficiles à appliquer dans la pratique:

1. La mise en œuvre d'une collaboration effective entre services touchant des domaines analogues ou limitrophes, préparant ainsi leur fusion finale en un grand ensemble administratif.
2. Une large décentralisation pour rapprocher des problèmes les fonctionnaires responsables de les résoudre, pour faciliter le contact avec le public et pour organiser le droit d'interpellation du citoyen.
3. L'accentuation de la délégation des pouvoirs, qui ne doit pas nécessairement porter atteinte à la hiérarchie administrative, mais qui peut surtout accélérer les décisions et l'exécution.

Cela exige évidemment une refonte fondamentale des structures administratives. La tendance généralisée à la régionalisation est sous cet aspect la préparation la plus adaptée.

Il faut réaliser que la mise au point et la concrétisation d'une politique cohérente de développement de l'espace vert est impossible sans appareil de gestion et d'administration spécifique ou si l'on n'est pas disposé à entreprendre les réformes nécessaires à cette fin. La multiplicité des tâches et des problèmes d'aujourd'hui exige en effet une somme d'aptitudes et de capacités, même au niveau local le plus bas, qu'une seule personne ne peut plus

maîtriser et qui ne peut plus relever de la compétence d'un seul service dont la formation de base est trop spécialisée. A cause de cela, certaines nouvelles tâches administratives impliquent un inévitable passage de la gestion individuelle et de la compétence territoriale à une gestion en équipe sur une base multidisciplinaire par l'intermédiaire d'un appareil administratif doté d'un plus grand rayon d'action.

Les services de l'agriculture ont été les premiers en Europe à percevoir cette nécessité: ils ont insisté très tôt sur la possibilité de formations variées et sur un certain degré de pluralité multidisciplinaire dans les organisations. Par contre, dans les services forestiers la responsabilité individuelle et la compétence territoriale sont l'héritage d'une longue tradition établie, qui ne répond pas toujours ou pas complètement aux besoins actuels. Dans le domaine forestier, la multiplicité des tâches nouvelles est précisément l'élément dont il faut tenir compte: il nous oblige à réviser le profil professionnel du forestier et fait apparaître la nécessité d'une approche multidisciplinaire et d'une gestion en équipe, surtout dans les pays où la fonction sociale de la forêt est devenue prépondérante. En outre, du point de vue de la bonne organisation de l'administration publique et de l'optimalisation de l'utilisation des biens naturels, il est nécessaire de tenir compte de l'intégration poussée et inévitable de la propriété privée dans les prestations de services au profit de la communauté. Ceci conduira à étudier et à promulguer des lignes directrices prévoyant l'organisation des zones vertes en possession de particuliers. L'organisation de l'information et de l'aide technique ainsi que l'encouragement des propriétaires à coopérer entre eux aussi bien qu'avec les propriétaires publics en vue de la création d'unités de gestion plus importantes, exige sous ce rapport la plus grande attention.

L'approvisionnement quantitatif et qualitatif en matériel végétal pose finalement un problème assez épiqueux.

L'absence de toute planification à moyen terme a pour conséquence, actuellement, que le matériel n'est disponible ni en quantité, ni en qualité, au moment où la demande en est faite. Ce n'est pas le pépiniériste qui est en défaut, mais bien les pouvoirs publics, qui, par une meilleure organisation, pourraient aider à garantir l'approvisionnement et à en réduire le coût. Le propriétaire privé est encore trop souvent victime de l'absence d'une gestion réfléchie, du manque d'organismes publics auprès desquels il puisse prendre conseil et, dans une certaine mesure, de sa propre incompétence technique. Avec beaucoup de bonne volonté, il exécute souvent des plantations et des boisements qui non seulement lui coûtent trop cher, mais aussi ne se justifient pas économiquement, provoquent fréquemment la déformation et la détérioration du paysage, et engendrent même, par la suite, des interventions des pouvoirs publics.

Pour éviter ces complications, pertes de temps et d'argent, il est préférable que l'information nécessaire soit fournie à temps par des organes admini-

stratifs capables de prévoir les besoins et disposant de plus d'une vue d'ensemble sur la création des zones d'habitation, l'aménagement du paysage, l'établissement des unités de production, la protection des sites et la gestion des ressources naturelles.

Les organes d'exécution technique

Pourvoir l'environnement de verdure est une tâche qui n'est pas achevée avec le maintien, la constitution et la fonctionnalisation de l'espace vert. Celui-ci est occupé par des formes de vie et des communautés, des plus simples aux plus complexes, stables à des degrés différents et sujettes à des changements continuels. Elles empruntent leur dynamique à un équilibre subtil entre les forces constructives et destructives et se caractérisent par le déroulement cyclique des phénomènes vitaux selon des périodicités variables sur un niveau temporaire inégal.

L'organisation et la gestion de ces biens exigent pour cette raison un haut degré de technicité, laquelle rencontre des limitations importantes résultant du type de l'objet administré:

1. Chaque intervention technique doit être parfaitement accordée aux caractéristiques de l'objet et à ses fonctions.
2. Les possibilités de mécanisation des interventions sont limitées par la superficie et par les inconvénients éventuels entraînés par la mise en œuvre de machines et d'outillage lourd.
3. On ne peut en aucun cas utiliser des méthodes et des moyens qui seraient dangereux pour l'objet lui-même, pour l'habitat ou l'usager et pour l'environnement. Cela s'applique à l'emploi de pesticides, d'herbicides et d'insecticides aussi bien que d'engrais qui peuvent être efficaces temporairement mais avoir des répercussions néfastes dans le temps ou l'espace.

La gestion technique de l'espace vert requiert de ce fait dans la plupart des cas une main-d'œuvre importante ainsi que des capacités intellectuelles et des compétences spécialisées qui ne peuvent être acquises que par une formation adaptée. Cette question touche parallèlement les universités et les centres de formation technique, qui ont pour mission de donner aux futurs administrateurs et techniciens une préparation efficace et adéquate.

Il revient aux pouvoirs publics de prendre des décisions afin d'organiser une semblable formation à différents niveaux: c'est eux qui ont la capacité et les moyens d'instituer l'enseignement et qui sont le principal employeur de spécialistes dans un domaine où l'intérêt général prime indubitablement.

La volonté d'organiser judicieusement la gestion de l'espace vert est à vrai dire le point central du problème, car cette initiative doit mener à une évaluation du genre et du nombre des spécialistes dont on aura besoin. Ce sera aussi l'occasion de préciser les objectifs concrets de leur formation.

Il y a lieu de constater que l'employeur public doit encore faire de multiples appels à l'entreprise privée à un prix de revient sensiblement plus élevé que nécessaire. Les interventions spectaculaires, par exemple la transplantation de grands arbres, suscitent une attention disproportionnée; en outre, la commercialisation de la récréation, de l'aménagement du paysage et de la structuration de l'environnement présente un danger réel pour l'objet lui-même, mais aussi en ce qui concerne l'utilisation rationnelle des fonds disponibles. Il faut en effet constater que seule l'administration technique de l'espace vert productif donne satisfaction.

Dans le même ordre d'idée, la priorité doit revenir à des réformes prévues dans le domaine public. Tel est le cas, dans bien des pays, de l'administration forestière nationale que la multiplicité des problèmes et les exigences de la conjoncture actuelle doit orienter vers la gestion multidisciplinaire en équipe d'ensembles fonciers plus étendus, auxquels il est pensable d'intégrer la propriété forestière privée.

Une évolution très heureuse se dessine un peu partout dans les villes où des services de plantation compétents se font les gardiens de l'équilibre de l'environnement. Il y a, pour cette situation avantageuse, une double raison, qui doit nous inspirer: la pression concentrée de l'opinion publique et le raccourcissement de la distance entre les organes administratifs et exécutifs. Il est dès lors souhaitable d'étendre le rayon d'activité des services de plantation communaux et de favoriser leur impact sur les plantations privées, comme c'est le cas à Canberra/Australie, où les services de la ville prennent la responsabilité de l'aménagement des zones vertes à caractère privé de manière à donner une véritable harmonie au plan d'ensemble de la ville.

Plus aigus sont les problèmes d'intervention technique qui se posent dans les secteurs des réserves naturelles, des zones de récréation, des terrains dont la destination ultime n'est pas encore clairement fixée et des modestes réserves foncières qui restent inutilisées après l'exécution de grands travaux publics.

Chaque réserve naturelle d'étendue suffisante doit, en rapport avec son caractère spécifique, sa destination et le genre des interventions éventuelles, être l'objet d'une gestion technique à caractère continu, spécialisé et individuel, applicable également à des zones moins importantes dans le voisinage immédiat, qui pourraient servir, le cas échéant, d'écran de protection. Un organisme central d'administration au niveau régional pourrait avoir la responsabilité d'établir les directives et la coordination.

Dans le domaine de la récréation, des règles générales doivent être fixées et des définitions législatives promulguées pour éviter une commercialisation excessive, empêcher la détérioration et la destruction du paysage et s'opposer fermement à ce qui nuit à l'environnement et le dégrade.

Les autres unités d'espace vert, du domaine public aussi bien que du domaine privé, devraient être confiées à la surveillance de services régionaux

dont la compétence pourrait encore être étendue au contrôle général de l'environnement. La fonction qui leur revient ne doit pas se borner au seul contrôle mais pourrait, en ce qui concerne l'aménagement de l'espace vert, comporter aussi la possibilité de l'exécution ou la proposition de mesures à prendre en toute urgence.

Conclusion générale

Fixer des directives stratégiques pour l'aménagement et la gestion des espaces verts est une nécessité urgente dans les pays à haute densité de population qui sont fortement industrialisés et où le manque d'espace peut devenir une cause de perturbation de l'équilibre social. Le haut niveau de prospérité est à la base de la dégradation de l'environnement, mais elle crée aussi la possibilité de rassembler les moyens nécessaires pour mener à bien la réalisation d'une conception stratégique à moyen et long terme.

Les lignes de conduite à élaborer pour subvenir aux besoins du maintien, du développement et de la fonctionnalisation de l'espace vert doivent se situer dans le cadre d'une politique réfléchie de l'environnement relevant de la responsabilité de l'autorité politique la plus haute au niveau national et régional, à laquelle revient la compétence de faire exécuter une véritable stratégie verte. La conception et l'exécution d'une telle stratégie oblige les autorités responsables de décider la mobilisation de toutes les forces disponibles, scientifiques, intellectuelles et techniques. Les pouvoirs publics tâcheront d'intéresser chaque citoyen aux réalisations en organisant l'information et en définissant sans équivoque les droits et les devoirs respectifs.

Le pouvoir législatif doit créer le cadre juridique de la stratégie verte et de la politique de l'environnement. Il doit pour cela fournir les moyens nécessaires aussi bien au plan financier qu'à celui de la gestion et des interventions techniques. Ceci doit inévitablement mener à la recherche de disponibilités nouvelles et importantes.

Par la refonte et la coordination de services existants, par la décentralisation et la délégation des pouvoirs, par l'extension des compétences et par la mise au point de l'information, des résultats satisfaisants peuvent être obtenus à moyen terme sans imposer de charges excessives ou inutiles au Trésor.

La conception et l'exécution de la stratégie verte exigent une vision élargie de l'avenir, la renonciation aux rivalités de compétence et la liaison entre les initiatives publiques et privées.

Il est nécessaire d'établir des directives générales au plan national. Toutefois, une véritable stratégie verte ne pourra être réellement constituée et appliquée qu'au niveau de la région où les nécessités se détachent plus clairement et où les moyens d'action peuvent être mis en œuvre plus rapidement et plus efficacement.

Zusammenfassung

Auf dem Weg zu einem Konzept der Planung und Nutzung von Grünflächen

In den stark industrialisierten Ländern mit einer hohen Bevölkerungsdichte ist es heute notwendig, ein Konzept für die Planung und Bewirtschaftung der Grünflächen aufzustellen. Die oberste politische Behörde auf staatlicher oder regionaler Ebene ist verantwortlich für die Aufstellung und praktische Durchführung einer solchen Umweltpolitik. Um dieses Ziel zu erreichen, ist es unabdingbar, sich die Mithilfe aller verfügbaren Kräfte aus Wissenschaft und Technik zu sichern und die erforderlichen finanziellen Mittel zur Verfügung zu stellen. Sodann müssen die interdisziplinäre Arbeit gefördert und die Zusammenarbeit zwischen öffentlichen und privaten Stellen verbessert werden. Die Behörden sollten sich bemühen, den einzelnen an den umfangreichen Vorhaben durch ausreichende Information und Festlegung der gegenseitigen Rechte und Pflichten zu interessieren.

Übersetzung: D. Rubli